

Commune de Neuilly-en-Sancerre
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 05/02/2024 à 18h30 heures

- **Présents : 7**
Jean-Claude BAILLY, Pascal BAUDENS, Aurélien CHOLLET, Isabelle CROCHET, Marie-Hélène FOURNIER, Yolande JEANJEAN, Isabelle DELOISON

- **Absent : 0**

- **Excusé : 2 : Céline BAILLY, Maud PIERRET**

- **Pouvoir : Maud PIERRET donne pouvoir à Isabelle DELOISON**

- **Date de convocation : 30/01/2024**

- **Quorum : 5**

La séance a été ouverte à 18h30 heures.

Isabelle DELOISON a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

1) Approbation du Procès-Verbal du 15/12/2023

Pascal BAUDENS demande des précisions sur la demande de Caroline Rosse et Arlette Vaistij, dans les questions diverses. Mme la Maire confirme que leur souhait concerne bien la mise à disposition gratuite de la salle anciennement occupée par Artipousse ainsi que le préau et le jardin.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 8.

2) Loi APER : suite réunion avec SOLATERRA

Mme la Maire redonne les contours de la Loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables). Lors du Conseil du 15 décembre, il avait été décidé de rencontrer le Bureau d'études SOLATERRA, qui pouvait aider à la réflexion. Celle-ci a eu lieu le 24 janvier. Les deux intervenants ont présenté plusieurs zones identifiées comme pouvant accueillir des énergies renouvelables en photovoltaïque et agrivoltaïques (le Conseil ayant exclu les éoliennes).

Les membres présents ont écarté d'emblée des zones soit humides, soit ne correspondant pas aux critères (parcelles non déclarées à la PAC, trop visibles, etc...).

Les propriétaires et locataires des parcelles retenues par le Conseil, seront contactés par le Bureau d'Etudes pour connaître leur éventuel consentement.

Mme la Maire propose que le Cabinet d'Etude SOLATERRA aide à effectuer la carte définitive pour répondre à la loi APER, démarche les propriétaires et locataires des parcelles et aide à la rédaction du dossier pour la Préfecture.

Contre : 0, Abstention : 1, pour : 7.

3) Dissolution d'ARTIPOUSSE, création ATELIERS VIVACES :

Artipousse a donc été dissoute au profit des Ateliers Vivaces. Cette nouvelle association demande la mise à disposition gratuite de l'ancienne salle de classe, le jardin devant du bâtiment et le jardin à l'arrière et le préau.

Le Conseil consent à la mise à disposition de la salle de classe uniquement et ceci seulement pour les six membres fondateurs.

Une convention de mise à disposition ainsi qu'un règlement stipulant les horaires, le stationnement, l'utilisation des autres espaces et la gestion d'éventuels conflits entre les différents occupants, seront rédigés.

4) Subventions pour différentes associations :

Mme la Maire fait part d'un certain nombre de demandes de subventions.

Après discussion, le Conseil décide d'attribuer une somme de 100€ à l'association « Fabrique à Sourires ».

Pour la Fondation du Patrimoine, il est décidé de ne pas cotiser car la cotisation a pratiquement doublé et pour espérer une subvention, cela engagerait à faire une souscription.

Contre :0 Abstention :0 Pour :8

5) Prix emplacement Taxis

Le Conseil décide d'augmenter le prix suivant l'inflation. Le prix de l'emplacement passera de 740 à 760€. Il est précisé qu'Isabelle CROCHET ne participe pas à la délibération.

Contre :0 Abstention :0 Pour :7

6) Licence IV

À la suite de plusieurs mois d'exploitation de la licence IV par Mme Nazarian, cette dernière souhaite que les conditions de location soient renégociées. Elle fait trois positions :

Soit l'achat de la licence IV, mais elle n'est pas à vendre

Soit l'achat d'une licence petite restauration, dans ce cas la licence IV revient à la commune, qui n'a plus de personne qualifiée pour la faire valoir

Soit le Conseil accepte de revoir le prix de location à la baisse.

Le Conseil décide de louer la licence au prix de 50€/mois.

Contre :0 Abstention :0 Pour :8

Questions diverses

Récupérateur d'eau :

La commune a bénéficié du don de deux récupérateurs d'eau (cuves données par les établissements Monin). Où les mettre ? Il est décidé d'en mettre un à l'église et l'autre à l'atelier de Christophe, pour favoriser l'arrosage des plantes l'été.

Tracteur et épareuse

La nouvelle casse occasionnée au mois de décembre entraîne une fois de plus une facture conséquente de 7500€, après une précédente de 4500€ en 2020. Il est impératif de trouver une solution ; soit changer le tracteur, soit changer l'épareuse. Après discussion le Conseil décide de demander des devis et d'inscrire ces éventuels achats au budget.

Séance levée à 20h45

Madame la Maire



La secrétaire

